



AnoCE080115.doc

**COMPTE RENDU N° 2 DE LA COMMISSION DES ENTREES
MARDI 15 JANVIER 2008 – 10H00/12H15
MAISON DU SPORT FRANCAIS**

Présents

Pour le Ministère de la Culture et de la Communication

Mme Christine de Joux, Responsable de la cellule des archives privées à la direction des Archives de France.

Mme Gersende Piernas, Chargée d'études documentaires, responsable des Archives d'entreprises et des programmes de numérisation aux Archives Nationales du Monde du travail.

Pour le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Mme Anne-Laure Sol, Chef de service des collections du Musée national du sport.

Pour le Comité National Olympique et Sportif Français

M. Gabriel Bernasconi, Chargé de Communication au CNOSF.

Pour l'Académie Nationale Olympique Française

Mme Colette Ambroise-Thomas, Vice présidente de l'ANOF, en charge du programme MéMoS.

M. Michaël Lepage, Archiviste du CNOSF et de l'ANOF.

Assiste : M. Thierry Messina, Assistant de l'ANOF.

Colette Ambroise-Thomas ouvre la séance à 10h00 en souhaitant une bonne année à tous les participants.

Elle présente M. Michaël Lepage qui vient d'être embauché pour une durée de six mois, au titre d'archiviste du CNOSF et de l'ANOF. Ce double mi-temps nécessitera donc de recruter des vacataires pour remplir les objectifs fixés par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Par ailleurs, Mme Anne-Laure Sol relate les difficultés actuelles de gestion du Musée National des Sports compte tenu de l'arrivée en début d'année d'un nouveau directeur, M. Patrick Léon.

Académie Nationale Olympique Française

Maison du sport français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 28 22 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : academieolympique@cnosf.org

Association déclarée à la préfecture de police de Paris sous le numéro 114765 P (J.O. du 4 mai 1994) – N° SIRET : 439 437 286 00016 – Code APE : 913E

I. Approbation du compte-rendu n°1 du 06/09/2007

→ Adopté à l'unanimité.

II. Réunion du Comité scientifique du pôle national des archives du monde sportif du 07/09/2007

→ Les membres de la commission actent les décisions prises lors de cette réunion.

III. Mise en œuvre de la convention de partenariat

III.1. Examen des traitements de fonds (1)

III.1.1. *Comité Français Pierre de Coubertin (association non délégataire)*

→ examen du traitement de fonds n°2007 016.

Mode d'entrée : dépôt - Dates extrêmes des documents : 1949-2001 - Importance matérielle : 2,13 m.l. - Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2007 par M. Lepage.

Ce fonds a été transféré, pour contrat de dépôt, au pôle national le 12/12/2007 en même temps que les archives de la FSCF (elles-mêmes déposées) et de la FF. Triathlon (stockage provisoire).

III.1.2. Fédération Nationale des Joinvillais (fédération non délégataire)

→ examen du traitement de fonds n°2008 001.

Mode d'entrée : dépôt - Dates extrêmes des documents : 1932-2002 - Importance matérielle : 2 m.l. - Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2007 par M. Lepage.

Cette fédération est susceptible de nous adresser d'anciennes revues qui se détériorent au siège de l'association. Colette Ambroise-Thomas a proposé au président Jean-Michel Opredek d'assister au prochain conseil d'administration de cette fédération pour convaincre du bien-fondé de notre démarche.

La commission prend acte du traitement de fonds de cette fédération (dans l'attente d'un éventuel complément) et émet un avis favorable au transfert de celui-ci au pôle national de Roubaix. Les Archives Nationales du Monde du Travail (ANMT) contacteront donc la FN des Joinvillais pour établir les documents juridiques en vue d'un dépôt ou d'un don.

III.2. Visite technique des archives du CNOSF

Total capacité de stockage : 797,65 m.l. - Total archives : 616,83 m.l. - Total élimination : 109,74 m.l.

La commission examine le bilan de l'existant, les outils et solutions à mettre en œuvre et le calendrier prévisionnel de travail ayant trait au traitement des archives du CNOSF.

Colette Ambroise-Thomas demande alors dans quelle catégorie doivent être classées les archives de ce comité, à savoir dans les instances délégataires ou non-délégataires de mission de service public ? Après avoir débattu de ces deux éventualités, la commission estime que le CNOSF relève plutôt des associations non-délégataires et, donc, que ses archives sont « privées ».

Dans le doute, il est convenu que la question sera posée à Monsieur de Vezins et que sa réponse sera soumise à validation du comité scientifique lors de sa prochaine réunion.

III.3. Visite technique et traitement du fonds de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM - association non délégataire).

→ examen de la fiche technique d'évaluation et du traitement du fonds n°2008 002.

Mode d'entrée : dépôt - Dates extrêmes des documents : 1986-2001 - Importance matérielle : 0,31 m.l. - Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2007 par M. Lepage.

La commission prend acte du traitement de ce fonds et émet un avis favorable à son transfert au pôle national de Roubaix. Les ANMT contacteront donc l'AFCAM pour établir les pièces juridiques en vue d'un dépôt ou d'un don.

III.4. Avis de la commission sur les visites techniques effectuées

III.4.1. F.F. de la Montagne et de l'Escalade (FFME - fédération délégataire)

→ examen de la fiche technique d'évaluation comprenant une annexe particulière consacrée aux films (20).

Statut : fédération délégataire - Dates extrêmes des documents : 1919-1998 - Importance matérielle : 29,55 m.l. - Instrument de recherche : Etat du fonds photographique de la FFME réalisé par la société « Glénat presse » et inventaire en interne des productions du pôle communication.

S'agissant d'une fédération ayant mission de service public, l'ensemble des conditions de sauvegarde de ces archives sont - après visite technique effectuée conjointement - maintenant sous la responsabilité de M. Picques, Chef de mission des Archives nationales auprès du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, en vue de leur dépôt au centre de Fontainebleau.

Par ailleurs, Colette Ambroise-Thomas signale que cette fédération est susceptible de signer une convention avec l'INSEP pour la sauvegarde de leurs films historiques qui se détériorent. Le principe de cette convention est le suivant : L'INSEP procéderait, à ses frais, à la restauration et aux conditions de sauvegarde des films sous réserve de pouvoir utiliser ces images en dehors de toute action commerciale.

Colette Ambroise-Thomas termine ce point en indiquant que le conseil d'administration de l'ANOF du 11 janvier dernier lui a donné son accord pour que soit rappelé à toutes les fédérations délégataires qui nous ont sollicités, les règles et devoirs qui incombent à la mission Archives du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

III.4.2. F.F. Triathlon (fédération délégataire)

→ examen des fiches techniques des archives conservées au siège de la fédération et dans un local fédéral situé près de Bourges.

Siège de la F.F.Triathlon (St. Denis La Plaine) : Statut : fédération délégataire - Dates extrêmes des documents : 1996-2006 - Importance matérielle : 29,42 m.l d'archives administratives et 9,22 m.l d'archives audiovisuelles.

Annexe de la F.F.Triathlon (St. Germain du Puy) : Statut : fédération délégataire - Dates extrêmes des documents : 1985-2004 - Importance matérielle : 67,50 m.l.

Conformément à la décision prise par le Comité scientifique le 07/09/2007, ce fonds a été acheminé, après élimination, sans traitement particulier, à Roubaix, pour un dépôt provisoire. Comme pour la FFME, il revient à la mission de M. Picques de prendre en charge ce dossier, en vue d'un dépôt au centre de Fontainebleau.

III.4.3. Fédération Sportive des ASPTT (fédération non délégataire)

→ examen de la fiche technique d'évaluation.

Mode d'entrée : dépôt - Dates extrêmes des documents : 1945-2005 - Importance matérielle : 59,97 m.l.

Ce fonds a été provisoirement transféré dans les locaux de la FSCF compte tenu de leurs conditions actuelles de conservation et du récent déménagement de cette fédération. Son traitement devrait nécessiter 3 mois de travail environ.

La commission prend acte de la préparation de ce fonds et émet un avis favorable au transfert de celui-ci au pôle national de Roubaix. Les ANMT contacteront donc la FS des ASPTT pour établir les documents juridiques en vue d'un dépôt ou d'un don.

III.4.4. F.F de la Retraite Sportive (fédération non délégataire)

→ examen de la fiche technique d'évaluation.

Mode d'entrée : dépôt ou don ? - Dates extrêmes des documents : 1982-2007 - Importance matérielle : 33,44 m.l.

Colette Ambroise-Thomas informe les membres que le président de cette fédération ne souhaite pas faire de transfert dans l'immédiat et souhaite dans un premier temps regrouper les archives encore détenues par certains dirigeants et prendre connaissance du futur guide méthodologique.

La commission émet un avis favorable au dépôt de ce fonds au pôle national de Roubaix et à son traitement préalable quand cette fédération sera intéressée par un dépôt ou un don.

III.4.5. F.F. de la Savate, Boxe Française et D.A (fédération délégataire)

→ examen de la fiche technique d'évaluation.

Statut : fédération délégataire - Dates extrêmes des documents : 1965-2004 - Importance matérielle : 111,50 m.l.

Le traitement de ce fonds devrait nécessiter 3 à 5 mois de travail. Comme pour la FFME et la FFT, il revient à la mission de M. Picques de prendre en charge ce dossier, en vue d'un transfert au centre de Fontainebleau.

III.4.6. F.F. Pentathlon Moderne (fédération délégataire)

→ examen de la fiche technique d'évaluation.

Statut : fédération délégataire - Dates extrêmes des documents : 1957-2006 - Importance matérielle : 31,92 m.l.

Comme pour la FFME, la FFT et la FSBFDA, il revient à la mission de M. Picques de prendre en charge ce dossier, en vue d'un transfert au centre de Fontainebleau.

III.4.7. F.F. des Clubs Alpains et de la Montagne (fédération non délégataire)

→ examen de la fiche technique d'évaluation.

Mode d'entrée : dépôt ou don - Dates extrêmes des documents : 1633-2007 - Importance matérielle : 454,20 m.l dont 6,86 à 24,60 m.l peuvent être transférés au pôle national de Roubaix. Instrument de recherche : Base de données papier, classement thématique, géographique et par auteurs (1900-1994), base de données informatique sur Gesbib IV (1995-2007).

Cette fédération semble prioritairement intéressée par une aide financière pour leur bibliothèque afin de numériser leurs archives détériorées. Un rendez-vous « politique » avec les décideurs de l'association doit être programmé.

La commission prend acte de la préparation éventuelle de ce fonds et émet un avis favorable au transfert de celui-ci au pôle national de Roubaix. Les documents juridiques en vue d'un dépôt ou d'un don seront établis par les ANMT.

IV. Points divers**IV.1. Tableau de bord des activités du pôle de Roubaix**

La commission prend connaissance de la situation arrêtée au 31 décembre 2007. Colette Ambroise-Thomas commente ce document et met notamment l'accent sur la nouvelle impulsion des interviews, dorénavant filmées.

IV.2. Bilan d'activités du programme MéMoS du 2ème semestre 2007

Ce document est diffusé à la commission pour information.

IV.3. Autres procédures de sauvegardes

La commission prend connaissance des recommandations de la direction des Archives de France relatives à la gravure, à la conservation et à l'évaluation des CD-R.

Le problème de la conservation des archives électroniques est évoqué. En l'état actuel, il n'existe pas de procédures précises. Le guide méthodologique devra nécessairement consacrer un chapitre « conseils et recommandations pour la conservation des archives électroniques ».

IV.4. Guide méthodologique

La commission prend connaissance d'une toute première ébauche du guide méthodologique et remercie Madame Christine de Joux pour sa collaboration.

Quelques premiers amendements sont décidés. Des séances de travail sont encore nécessaires avant de proposer - pour avis voire amendements - une mouture quasi définitive à l'ensemble des partenaires du pôle national des archives du monde sportif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h15.

(1) A noter que les fichiers électroniques des fiches techniques d'évaluation et des traitements de fonds sont disponibles au secrétariat de l'ANOF.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2008

Colette Ambroise-Thomas
Vice-présidente de l'ANOF, en charge
du Programme MéMoS